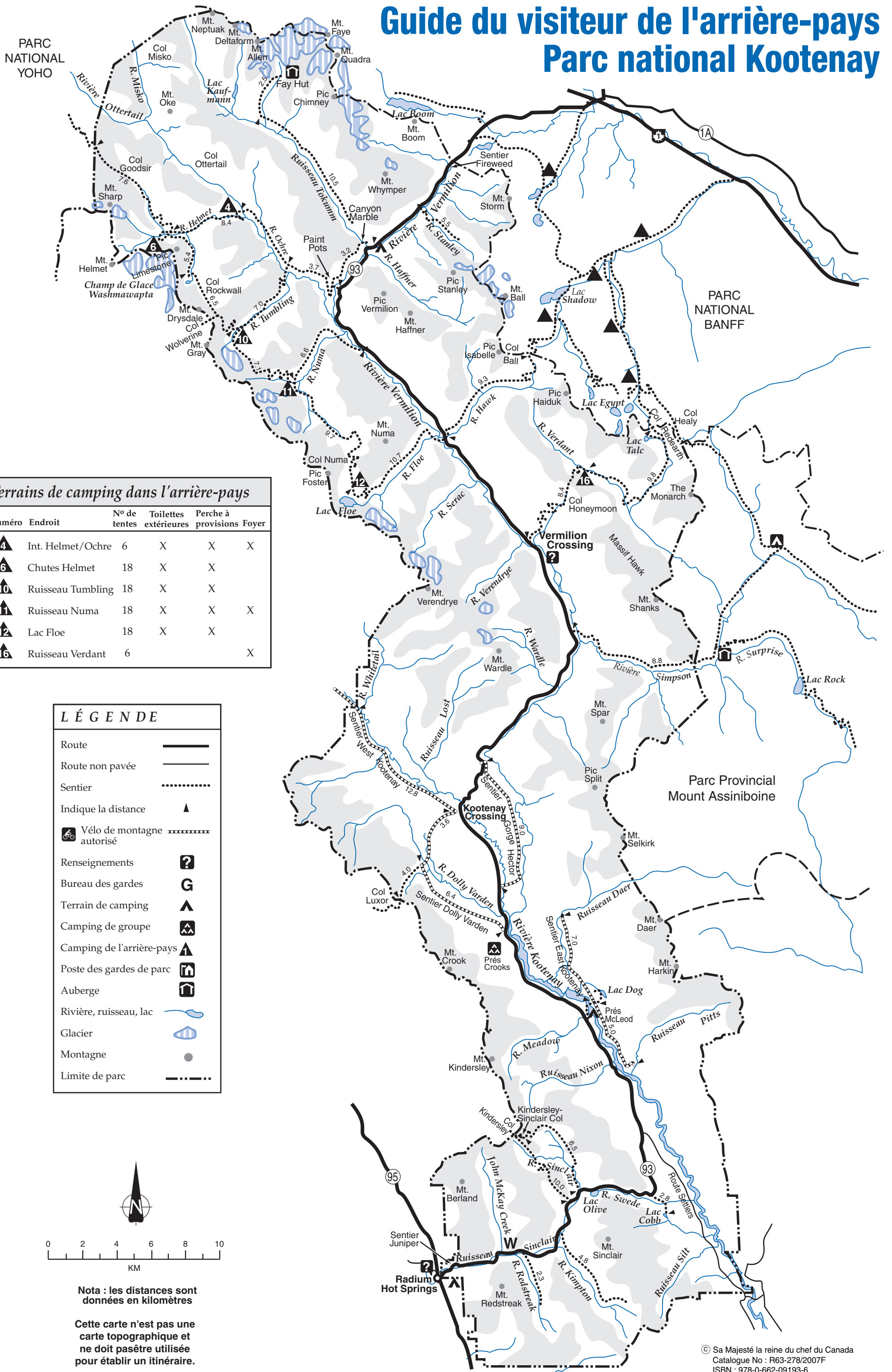




Guide du visiteur de l'arrière-pays Parc national Kootenay

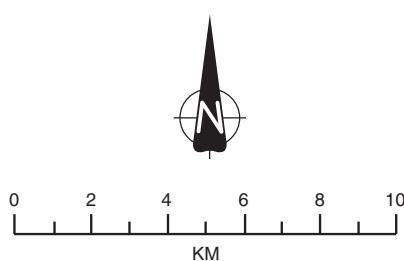


Terrains de camping dans l'arrière-pays

Numéro	Endroit	N° de tentes	Toilettes extérieures	Perche à provisions	Foyer
4	Int. Helmet/Ochre	6	X	X	X
6	Chutes Helmet	18	X	X	
10	Ruisseau Tumbling	18	X	X	
11	Ruisseau Numa	18	X	X	X
12	Lac Floe	18	X	X	
16	Ruisseau Verdant	6			X

L É G E N D E

- Route
- Route non pavée
- Sentier
- Indique la distance
- Vélo de montagne autorisé
- Renseignements ?
- Bureau des gardes G
- Terrain de camping ▲
- Camping de groupe ▲▲
- Camping de l'arrière-pays ▲▲▲
- Poste des gardes de parc ■
- Auberge ■
- Rivière, ruisseau, lac
- Glacier
- Montagne
- Limite de parc



Nota : les distances sont données en kilomètres

Cette carte n'est pas une carte topographique et ne doit pas être utilisée pour établir un itinéraire.

© Sa Majesté la reine du chef du Canada
Catalogue No : R63-278/2007F
ISBN : 978-0-662-09193-6

Le parc national Kootenay protège un paysage unique aux pentes escarpées des versants ouest du centre des Rocheuses canadiennes. Ce guide offre des renseignements fondamentaux à l'intention des visiteurs de l'arrière-pays. Pour en savoir davantage ou pour obtenir des conseils, veuillez communiquer avec le parc.

Votre bonne intendance de l'environnement est essentielle au maintien et à la beauté de ce lieu sauvage spécial. Adoptez des pratiques permettant de réduire au maximum les répercussions sur l'environnement et observez les règlements suivants :

- Rapportez vos ordures, y compris les restes de nourriture, les couches, les tampons et les serviettes hygiéniques.
- Ne nourrissez pas les animaux sauvages et ne vous en approchez pas – cela pourrait nuire à leur santé, modifier leur comportement naturel et vous mettre en danger.
- Les animaux de compagnie doivent être en laisse en tout temps.
- Les roches, les fossiles, les cornes et les bois d'animaux, les fleurs sauvages, les champignons, les nids et tout autre objet naturel ou historique qui se trouvent dans le parc national sont protégés par la loi. Laissez-les dans leur milieu naturel pour que les autres puissent les découvrir et les admirer.
- Pour pêcher, vous devez vous procurer un permis de pêche de parc national.

PLANIFIEZ À L'AVANCE

- Lisez ce guide, d'autres brochures ou pages Web pertinentes sur le parc et des guides de poche.
- Procurez-vous une carte topographique.
- Contactez un Centre d'accueil de Parcs Canada pour obtenir de l'information et pour vous procurer des permis. Nous affichons un rapport à jour sur les sentiers sur le site Web du parc national Kootenay.
- Renseignez-vous sur les règlements du parc qui vous touchent.

GÉREZ LE RISQUE

- Tenez compte de vos limites. La sécurité est une responsabilité qui vous incombe. Prévoyez les dangers éventuels et soyez toujours prudent.
- Prenez soin d'emporter la nourriture, l'eau, les vêtements et l'équipement nécessaires à votre excursion. Prenez en considération les objets essentiels suivants : une trousse, une carte et boussole, une lampe de poche, vaporisateur de gaz poivré, des allumettes ou un allume-feu, un couteau, des lunettes de soleil, un sifflet et un abris temporaire.
- Si vous comptez pratiquer une activité qui peut être dangereuse, vous pouvez vous **inscrire au registre des activités à risque**. Si vous vous inscrivez au départ, la loi vous oblige à vous inscrire à votre retour. Si vous ne revenez pas à la date indiquée, on partira à votre recherche. Les personnes qui voyagent dans l'arrière-pays doivent être préparées à passer au moins un jour de plus que prévu. Faites part de votre itinéraire à des amis ou à votre famille.

- Lisez la brochure *Les ours et les gens : Un guide sur la sécurité et la conservation sur les sentiers*.
- Il faut faire bouillir l'eau ou la filtrer avant de la boire.
- Il est impossible de prévoir le **temps** qu'il fera dans les montagnes. Attendez-vous à de la pluie ou à de la neige en tout temps, particulièrement en haute altitude. À 1 500 m d'altitude, il n'est pas rare que le mercure descende au point de congélation, même en été.

RESPECTEZ L'ENVIRONNEMENT

- Pour éliminer les excréments là où il n'y a pas de toilettes, choisissez un endroit situé à au moins 70 m (la longueur de sept autobus) des sentiers, des terrains de camping et des sources d'eau. Avec un bâton ou le talon de votre botte, creusez un trou peu profond que vous recouvrirez de terre ou de pierres après y avoir fait vos besoins. Rapportez le papier hygiénique ou brûlez-le si le risque d'incendie est faible.
- Les cours d'eau ne doivent pas servir à vous laver ni à laver votre vaisselle – pour ce faire, transportez plutôt de l'eau jusqu'à votre terrain de camping. Utilisez une quantité minimale de savon; même les savons biodégradables polluent. Retirez de l'eau de vaisselle tous les restes de nourriture et rapportez-les avec vous. Jetez l'eau grise sur le sol, loin des sources d'eau et des terrains de camping.

ÉQUITATION

Certains sentiers sont prévus pour la randonnée équestre. Renseignez-vous auprès des centres d'accueil ou au poste des gardes de parc pour obtenir de l'information à jour et connaître les règlements.

VÉLO DE MONTAGNE

Dans le parc national Kootenay, cette activité n'est permise que sur les anciens chemins coupe-feu. Roulez avec prudence, faites attention aux ours et cédez le passage aux randonneurs et aux cavaliers.

Sentier Kootenay-Est, deux sections de cet ancien chemin coupe-feu subsistent encore :

1. **Du ruisseau Pitts jusqu'au ruisseau Daer** .. 12 km aller seulement
Aire de pique-nique des Prés-McLeod par le sentier du Lac-Dog. Le cyclisme n'est pas permis sur le sentier du Lac-Dog. Remarque : Il n'y a pas de pont pour traverser le ruisseau Daer.
2. **Gorge Hector** 9 km aller seulement
Le sentier débute au stationnement, à 1,8 km au nord de l'aire de pique-nique Dolly Varden.

Sentier Kootenay-Ouest 12,8 km jusqu'à la limite du parc
Le point de départ du sentier est situé à Kootenay Crossing.

Sentier Dolly Varden 10 km aller seulement
Le sentier débute à Kootenay Crossing ou au camping collectif des Prés-Crooks.

HÉBERGEMENT DANS L'ARRIÈRE-PAYS

Le Club Alpin du Canada est en train de reconstruire le refuge Fay (2005). Pour obtenir de l'information à jour, communiquez avec le bureau d'Alberta, à Canmore.

CAMPING DANS L'ARRIÈRE-PAYS

Permis d'accès à l'arrière-pays

Quiconque planifie une excursion de plusieurs jours dans l'arrière-pays, à pied, à vélo de montagne ou à cheval, doit se procurer un permis d'accès à l'arrière-pays, quel que soit le temps de l'année. L'accès est gratuit pour les jeunes de 16 ans ou moins. On peut se procurer des permis d'accès à l'arrière-pays dans les centres d'accueil de Parcs Canada ou au bureau de Parcs Canada à Calgary.

Un permis annuel, valide durant un an à compter de la date d'achat, est également offert. Le camping n'est permis que dans les endroits désignés. Les alpinistes qui suivent un parcours nécessitant plus d'une journée doivent se procurer un permis d'accès à l'arrière-pays pour bivouaquer.

Réservations

Les emplacements de camping peuvent être réservés jusqu'à trois mois avant le départ. Des frais non remboursables s'appliquent pour ce service. De juin à septembre : 250.347.9505 D'octobre à mai : 403.522.1264. Le nombre de personnes par groupe est limité à 10, guides et chefs de groupe inclus.

Feux de camp

Les feux de camp sont permis uniquement dans les campings dotés de foyers. Veuillez vous limiter à de petits feux et n'utiliser que le bois fourni. Dans tous les autres terrains de camping, il faut utiliser des réchauds. Pour la cuisson, les réchauds au gaz sont plus écologiques et plus efficaces que les feux à ciel ouvert.

Animaux Sauvages et la Sécurité

Pour que les ours et les autres animaux sauvages soient le moins possible attirés vers votre emplacement de camping, suspendez vos aliments, déchets, articles de toilette et matériel de cuisson aux câbles à provisions prévus à cet effet dans les campings désignés. Préparez vos repas loin de votre tente.

ANNUAIRE

- **Parc national Kootenay** : C.P. 220, Radium Hot Springs (C.-B.) V0A 1M0 250.347.9615 (heure normale des Rocheuses)
Courriel : Kootenay.Info@pc.gc.ca www.pc.gc.ca/kootenay
- **Centre d'accueil de Kootenay**, 250.347.9505
C.P. Box 220, Radium Hot Springs, (C.-B.) V0A 1M0
- **Bureau des gardes de parc de Kootenay**, Enclos Ruisseau McKay, route 93 Sud 250.347.9361
- **Centre d'accueil du Kootenay Park Lodge**, info@kootenayparklodge.com 403.762.9196
- **Parcs Canada**, Calgary (Alberta) 403.292.4401,
- **Amis du parc national Kootenay** 250.347.6525
- **Club alpin du Canada** 403.678.3200 www.alpineclubofcanada.ca
- **BC Parks** 250.489.8540 www.env.gov.bc.ca/bcparks/index.html
- **Prévisions météorologiques d'Environnement Canada** 403.762.2088 weatheroffice.ec.gc.ca
- **Leave No Trace** : www.LNT.org

EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONEZ AU RÉPARTITEUR DU PARC (24 heures) au 403.762.4506
La portée des téléphones cellulaires est limitée dans les montagnes.

Descriptions des Sentiers

Les distances des sentiers sont pour l'aller seulement.

COURTES RANDONNÉES (1 ou 2 heures)

Sentier des Génévriers (dénivellation de 106 m) **3,2 km**
Le point de départ du sentier des Génévriers est situé en face des piscines thermales. Le sentier suit la paroi nord du canyon Sinclair pour descendre ensuite vers le ruisseau Sinclair et l'autoroute. Le retour au stationnement par le trottoir est de 1,4 km.

Sentier du Ruisseau-Redstreak (dénivellation de 193 m) **2,3 km**
Le point de départ du sentier se trouve dans un petit stationnement situé à 4,3 km du poste d'entrée ouest du parc. La randonnée débute à la passerelle du ruisseau Sinclair.

Sentier du Lac-Cobb (dénivellation de 190 m) **2,8 km**
Le sentier est en descente sur une distance de 1,7 km jusqu'au ruisseau Swede puis remonte légèrement jusqu'au lac.

Sentier du Lac-Dog (légère dénivellation) **2,6 km**
Le sentier mène de l'aire de pique-nique et traverse le camping des Prés-McLeod et deux ponts de la rivière Kootenay. Il croise ensuite le sentier Kootenay-Est avant d'aboutir au lac.

RANDONNÉES D'UNE JOURNÉE (de 4 à 8 heures)

Sentier du Ruisseau-Kimpton (dénivellation de 335 m) **4,8 km**
Le sentier débute à la passerelle du ruisseau Sinclair, situé en aval du petit stationnement, à 7 km du poste d'entrée ouest du parc.

Sentier du Ruisseau-Sinclair (dénivellation de 937 m jusqu'au col Kindersley-Sinclair) **6,5 km**
En début de saison, les randonneurs croisent souvent une grosse accumulation de neige immédiatement sous le col. Suivez les repères. Le sentier qui longe la crête vers le nord descend par la suite vers le col Kindersley et suit le sentier du Col-Kindersley pour rejoindre la route. Le circuit complet fait 16,5 km, auquel s'ajoute 1,2 km sur la route pour revenir au point de départ du sentier du Ruisseau-Sinclair.

Sentier du Col-Kindersley (dénivellation de 1135 m jusqu'au col Kindersley-Sinclair) **10 km**
Comparativement au sentier du Ruisseau-Sinclair, ce parcours jusqu'au col Kindersley-Sinclair est plus long, mais plus facile. Le col Kindersley est situé à la limite du parc, au kilomètre 8,4. La partie la plus escarpée se trouve après le col, où le sentier grimpe sur les versants du sommet Kindersley pour rejoindre le sentier du Ruisseau-Sinclair.

Sentier du Glacier-Stanley (dénivellation de 395 m) **5,5 km**
Le sentier serpente vers le haut jusqu'à une vallée suspendue. Une fois dans cette vallée, le sentier est presque plat jusqu'au ruisseau Stanley.

RANDONNÉES DE PLUSIEURS JOURS (2 ou 3 jours)

Sentier de la Paroi-Rocheuse **55,6 km**
Le sentier de la Paroi-Rocheuse comporte deux principaux points de départ: soit le sentier du Lac-Floe menant au camping du Lac-Floe (n° 12) à l'extrémité sud, et le sentier du Ruisseau-Helmet menant au camping des Chutes-Helmet (n° 6) à l'extrémité nord.

Le sentier traverse d'imposantes parois calcaires et des glaciers suspendus et traverse trois cols alpins. Dans les vallées intermédiaires situées en aval de ces cols se trouve un sentier qui débute à la promenade Kootenay. Cela permet aux randonneurs d'emprunter ou de quitter le sentier de la Paroi-Rocheuse à différents endroits. Ces vallées intermédiaires permettent aussi de parcourir des parties du sentier de la Paroi-Rocheuse sous forme de randonnées d'une journée.

Sentier du Lac-Floe (dénivellation de 697 m) **10,7 km**
Après avoir traversé la rivière Vermilion, le sentier suit une pente douce sur les quatre premiers kilomètres. Un incendie a brûlé cette forêt en 2003. À environ 8 km commence une série de lacets abrupts jusqu'au mur de rimaye. Lorsque le sentier se nivelle enfin, il traverse une zone alpine en direction du camping du Lac-Floe (n° 12). Ensuite, on continue à monter sur 2,7 km à travers d'autres prés alpins pour atteindre le col Numa (2 355 m), le plus haut point du sentier de la Paroi-Rocheuse. Le camping du Ruisseau-Numa (n° 11) se trouve à 7,5 km plus bas par le sentier du Col-Numa.

Sentier du Ruisseau-Numa (dénivellation de 90 m) **6,6 km**
Ce sentier boisé permet d'accéder facilement à la célèbre Paroi Rocheuse. Après le pont enjambant le ruisseau Numa, le sentier monte graduellement dans une forêt luxuriante formée surtout de sapins subalpins et d'épinettes d'Engelmann jusqu'à l'intersection des sentiers du Col-Numa et du Col-Tumbling. Le camping du Ruisseau-Numa (n° 11) est à moins de 500 m à la gauche. Dépassez le camping de 7,5 km pour atteindre le col Numa. Vous atteindrez le lac Floe, situé à 2,7 km plus au sud.

Circuit du Ruisseau-Tumbling/du Ruisseau-Helmet et du Ruisseau-Ochre **38,3 km**
Suivez le sentier d'interprétation jusqu'aux sources Paint Pots. L'intersection avec le sentier menant au canyon Marble se trouve au kilomètre 1,4. Restez à gauche. L'intersection du sentier du Ruisseau-Tumbling est située à 3,9 km, tandis que celle du sentier du Ruisseau-Helmet se trouve à 6,2 km.

Sentier du Ruisseau-Helmet (dénivellation de 258 m) **8,4 km**
Au km 6,2 du sentier du Ruisseau-Ochre, tournez à gauche sur le sentier du Ruisseau-Helmet et traversez le camping se trouvant à l'intersection du sentier du Ruisseau-Helmet et du sentier du

Ruisseau-Ochre (n° 4) pour traverser et suivre le ruisseau Helmet. Le sentier des Chutes-Helmet se termine à l'intersection des sentiers du Col-Goodsir et de la Paroi-Rocheuse. À gauche, tout de suite après cet endroit, vous trouverez le camping des Chutes-Helmet (n° 6). Le sentier du Col-Goodsir mène au nord jusqu'au parc national Yoho (7,6 km jusqu'à la limite du parc).

Sentier du Ruisseau-Tumbling (dénivellation de 427 m) **7 km**
Au km 3,9 du sentier du Ruisseau-Ochre, prenez la fourche de gauche. Les chutes Tumbling se trouvent à 6,1 km du point de départ, immédiatement avant le début des lacets menant au camping du Ruisseau-Tumbling (n° 10). Le sentier du Col-Paroi-Rocheuse, qui s'étend sur 12,8 km relie les sentiers du Ruisseau-Tumbling et des Chutes-Helmet.

Ruisseau Tokumm à Refuge Fay (dénivellation 612 m) **12,8 km**
Ce sentier débute au stationnement du Canyon-Marble et tourne à droite à 30 m du stationnement pour suivre le ruisseau Tokumm en amont. Le sentier monte jusqu'au-dessus du canyon, pour redescendre ensuite. À 10,5 km le sentier pour le refuge alpin Fay bifurque vers la droite, puis monte une pente raide sur 2,5 km. **Sentier de la Rivière-Simpson** (dénivellation de 138 m jusqu'à la limite du parc) **8,8 km**
Ce sentier débute au stationnement situé à 5,8 km au sud de Vermilion Crossing. Les chevaux doivent traverser à gué la rivière Vermilion au point de départ. Ce sentier passe par l'extrémité sud du secteur brûlé par l'incendie du mont Shanks en 2001. Il conduit jusqu'au parc provincial du Mont-Assiniboine – communiquez avec B.C. Parks pour obtenir des renseignements sur les permis d'accès.

Sentier du Ruisseau-Hawk (dénivellation de 854 m) **9,3 km**
Ce sentier débute du côté est de la route 93 et permet de se rendre au parc national Banff. Le feu a envahi ce secteur en 2003.

Sentier du Ruisseau-Verdant/du Lac-Talc
Col Honeymoon (dénivellation de 715 m) **5,6 km**
Col Redearth (dénivellation de 828 m) **18,2 km**
Ce sentier comporte des passages à gué. La prudence est de rigueur.
Cette expérience est réservée aux randonneurs qui aiment la solitude et les défis d'un sentier en milieu sauvage. Le sentier grimpe sur 5,6 km par une forêt brûlée jusqu'au col Honeymoon. Il redescend par la suite sur 2,5 km jusqu'au camping du Ruisseau-Verdant (n° 16), puis continue le long du ruisseau Verdant avant de tourner vers le nord-est pour suivre le ruisseau Verdant Est pour une montée raide jusqu'au col Redearth et le parc national Banff. Juste au-delà de la limite du parc, à une jonction indistincte, commence le sentier abrupt de 1,2 km menant au lac Talc.